

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

| | | |
|---|---------------------------|---|
| HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE | | |
| Tél : +32 (0) 64 23 76 23 | Fax : +32 (0) 64 23 76 33 | Mail : eco.lalouviere@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| Ethique, environnement et développement durable | | | |
|--|--|-----------------------------|-------------|
| Code | ECTO1B54EED | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 20 | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | | bachelier / niveau 6 du CFC | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour but d'amener l'étudiant.e à pouvoir se poser des questions de réflexion quant à sa future pratique professionnelle et d'appréhender certaines situations à travers des questionnements éthiques, sociaux, économiques et environnementaux.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats
 - 2.6 Pratiquer l'écoute et l'empathie, s'ouvrir aux autres cultures en tenant compte des traditions
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
 - 4.6 Évaluer les implications des activités en termes d'éthique et de développement durable, proposer des améliorations

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, il est attendu de l'étudiant.e qu'il/elle soit capable de:

- Se représenter les courants théoriques éthiques et les mettre en perspectives dans des cas fictifs ou réels;
- Comprendre les enjeux des différentes dimensions et objectifs de développement durable et de la RSE;
- Identifier les relations pouvant exister entre rentabilité et développement durable;
- Analyser, prendre du recul, argumenter et se situer de manière personnelle et critique sur des pratiques du secteur du Tourisme et des Loisirs en termes de durabilité;
- Proposer des pistes concrètes durables propres au secteur du Tourisme et des Loisirs;
- Réaliser la complexité des questionnements à la base des concepts vus en cours.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO1B54EEDA Ethique, environnement et développement durable

24 h / 2 C

Contenu

A travers cette activité d'apprentissage, l'étudiant.e va, au départ de cas fictifs ou tirés de l'actualité, être amené.e à mener une réflexion en regard des 3 concepts-clés de l'intitulé de ce cours : Ethique - Environnement - Développement durable. Ces trois dimensions feront l'objet d'une analyse sous l'angle de leurs composantes, définition(s) et perspectives.

La notion d'éthique environnementale sera également explorée au travers de ses enjeux.

L'analyse de la question grandissante du développement durable introduira également le concept de RSE dont les impacts et opportunités s'imposent aujourd'hui au niveau stratégique de la gestion des entreprises issues du secteur.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Réflexions personnelles

Travaux pratiques en équipe

Mises en situation

Exemples tirés d'actualités

Projet d'équipe

Visualisation et analyse de reportage(s)

Les notes de l'étudiant(e) font partie intégrante de la matière évaluée.

Les séances de cours en classe peuvent être complétées par une ou plusieurs activités extra-muros obligatoire(s) en lien avec les concepts mobilisés dans cette AA (exemple : participation à un salon autour du développement durable, à une action collective,...).

Dispositifs d'aide à la réussite

Projet d'équipe;

Pédagogie inductive;

L'étudiant.e est invité.e à prendre contact avec l'enseignante s'il/elle rencontre des difficultés pendant les séances de cours ou en dehors de celles-ci.

Sources et références

Sites Internet et ouvrages de référence

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides de cours,

Vidéos;

Sites Internet;

Toutes les ressources présentées en séance et/ou postées sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session Q2:

40% de la note finale sera accordée l'évaluation d'un ou plusieurs travaux/projets, à réaliser en groupe ou individuellement.

60% de la note finale fera l'objet d'un examen écrit en session.

Session Q3:

100% de la note finale fera l'objet d'un examen écrit en session.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | Prj + Trv | 40 | | |
| Période d'évaluation | | | Exe | 60 | Exe | 100 |

Prj = Projet(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires**Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement**

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).